



## **POLITIQUE EN ÉCOLOGISATION**

**6 novembre 2024**

## TABLE DES MATIÈRES

|   |   |
|---|---|
| 1. Préambule .....  | 3 |
| 2. Définitions .....  | 3 |
| 3. Objectifs de la politique .....  | 4 |
| 4. Principes et orientations .....  | 4 |
| 4.1 Principes directeurs  | 4 |
| 4.2. Orientations   | 5 |
| 5. Rôles et responsabilités .....   | 5 |
| 5.1 Conseil d'administration  | 5 |
| 5.2 Direction générale  | 5 |
| 5.3 Direction des études  | 6 |
| 5.4 Direction des services administratifs et Service des ressources matérielles | 6 |
| 5.5 Direction des ressources humaines   | 7 |
| 5.6 Autres directions   | 7 |
| 5.7 Comité d'action et de concertation en écologisation (CACE)                  | 7 |
| 6. Rôles de la communauté collégiale .....                                      | 7 |
| 6.1 Membres du personnel  | 7 |
| 6.2 Membres de la population étudiante  | 8 |
| 6.3 Partenaires internes  | 8 |
| 7. Plan d'action .....  | 8 |
| 8. Mise en œuvre et suivi de la politique .....                                 | 8 |
| 9. Entrée en vigueur .....  | 9 |

## 1. PRÉAMBULE

La Politique en écologisation du Cégep de Baie-Comeau reflète notre engagement à évoluer vers un modèle d'opération plus respectueux de l'environnement. Elle vise à intégrer des pratiques écologiques dans les diverses facettes des opérations et des stratégies du Cégep. L'objectif est de réduire l'impact environnemental et l'empreinte écologique ainsi que de promouvoir une culture de durabilité au sein de l'organisation.

Partant de la certitude que les changements climatiques ont un grand impact sur la communauté<sup>1</sup>, le Cégep de Baie-Comeau considère comme fondamental de penser l'ensemble de ses pratiques sous le filtre de l'écologisation. En cohérence avec sa planification stratégique, le Cégep souhaite se doter d'une politique qui viendra encadrer ses actions tant pour les générations présentes que celles futures. Afin d'œuvrer efficacement en tant qu'organisation à cette lutte commune, une collaboration entre l'ensemble des secteurs du Cégep de Baie-Comeau est essentielle.

## 2. DÉFINITIONS

Protection de l'environnement : ensemble des moyens mis en œuvre afin de préserver l'environnement des effets néfastes des activités humaines.

Développement durable : un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement<sup>2</sup>.

Biodiversité : ensemble des espèces et des écosystèmes de la terre ainsi que les processus écologiques dont ils font partie. En fait, elle englobe tout ce qui vit, y compris les variétés créées par manipulation génétique ou par croisement sélectif. Cette diversité forme la biosphère, cet enchevêtrement d'organismes vivants qui rend possible l'existence des êtres humains sur la terre<sup>3</sup>.

Subsidiarité : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés<sup>4</sup>.

Écologisation : le processus de quête de connaissances et de pratiques mené par les cégeps afin d'intégrer les principes de développement durable dans l'ensemble de leurs activités<sup>5</sup>.

Écocitoyenneté : le comportement individuel ou collectif consistant à observer les principes et les règles destinés à préserver l'environnement<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> [https://www.ville.baie-comeau.qc.ca/wp-content/uploads/2024/10/Plan\\_action\\_ACC\\_2025-2030\\_VBC.pdf](https://www.ville.baie-comeau.qc.ca/wp-content/uploads/2024/10/Plan_action_ACC_2025-2030_VBC.pdf)

<sup>2</sup> <https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>

<sup>3</sup> <https://environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/inter.htm>

<sup>4</sup> <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26502059/principe-de-subsidiarite>

<sup>5</sup> Adaptation du concept d'écologisation d'UNESCO-UNEVOC tiré du plan d'action pour l'écologisation des cégeps 2022-2024 de la Fédération des cégeps.

<sup>6</sup> <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/%C3%A9cocitoyennet%C3%A9/10910119>

### 3. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La présente politique favorise et promeut une culture d'écologisation engagée, notamment en mettant en œuvre des activités de sensibilisation et en favorisant la collaboration entre les intervenants régionaux et autres partenaires. Elle se veut transparente et transversale afin d'orienter les responsabilités sociales et environnementales du Cégep. La politique, conformément aux valeurs du Cégep, vise à donner à la communauté des balises claires desquelles découlera un plan d'action révisé tous les deux ans.

### 4. PRINCIPES ET ORIENTATIONS

Fort de sa territorialité boréale, le Cégep de Baie-Comeau souhaite jouer un rôle actif dans la préservation de l'environnement et ainsi devenir un modèle pour sa communauté en lien avec des actions porteuses de sens pour les générations à venir. Les décisions et les évaluations se feront en respectant le principe de subsidiarité.

#### 4.1 PRINCIPES DIRECTEURS

##### Formation et sensibilisation

- Être un vecteur de formation concernant les enjeux écologiques et les actions écoresponsables.
- Encourager les comportements individuels et collectifs qui soutiennent nos objectifs d'écologisation.
- Reconnaître la pertinence de l'apport des savoirs des Premiers peuples et, en particulier, de l'innu-aitun dans le processus d'écologisation.
- Favoriser dans les programmes d'études et les formations l'éducation « par, dans et avec la nature », dans le respect de la liberté académique et des objectifs pédagogiques.<sup>7</sup>
- Soutenir les activités de recherche qui touchent aux enjeux d'écologisation.

##### Protection de l'environnement et préservation de la biodiversité

- Développer un milieu de vie, dans et autour du Cégep, qui soit à la fois sain et respectueux de la faune et de la flore.
- Mettre en valeur et préserver les patrimoines, autant naturels que culturels, en minimisant les sources de pollutions visuelles, auditives et lumineuses liées aux activités organisées par le Cégep, notamment celles d'enseignement, qu'elles aient lieu au Cégep, en ville ou en milieu naturel.

##### Efficacité économique (pratique gestion décroissance, innovation et efficience)

- Reconnaître, dans le développement du Cégep, que l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.
- Appliquer un processus d'amélioration continue de ses pratiques en écologisation tenant compte du cycle de vie afin de modifier les habitudes de gestion, d'achat, de consommation et d'élimination.

---

<sup>7</sup> <https://www.espace-ressources.org/wp-content/uploads/2016/07/L.SAUVE1997.pdf>

- Viser une décroissance globale des achats, des biens et des besoins liés au Cégep et ainsi tendre vers le principe « zéro déchet ».

### **Production et consommation responsables**

Intégrer des principes de durabilité dans les produits, services et processus. Cela inclut la priorisation de produits écoresponsables et de pratiques respectueuses de l'environnement.

## **4.2. ORIENTATIONS**

### **a. Évaluation et réduction de l'impact environnemental**

- Effectuer des évaluations régulières de l'impact environnemental du Cégep pour identifier les domaines d'amélioration et mettre en place des actions correctives.
- Établir des objectifs clairs et mesurables pour réduire l'empreinte écologique du Cégep et surveiller les progrès réalisés.

### **b. Adoption de technologies vertes**

- Investir dans des technologies écologiques et des solutions innovantes qui réduisent l'impact environnemental du Cégep. Cela comprend l'utilisation de systèmes de gestion énergétique avancés, de technologies de réduction des émissions et de solutions de gestion des déchets.

### **c. Engagement envers les parties prenantes**

- Collaborer avec les parties prenantes, y compris les clients, les fournisseurs et les partenaires, pour promouvoir des pratiques écologiques tout au long de la chaîne de valeur.
- Favoriser les partenariats avec des organisations qui partagent les valeurs du Cégep en matière d'écologisation.

### **d. Communication transparente**

- Communiquer de manière transparente sur les initiatives écologiques, les objectifs et les résultats du Cégep.

## **5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

Il est attendu que l'ensemble de la communauté collégiale agisse de manière écoresponsable dans les activités liées au Cégep.

### **5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Adopter la politique et faire les modifications, le cas échéant.

### **5.2 DIRECTION GÉNÉRALE**

- S'assurer de l'application de la politique dans les grandes orientations du Cégep.
- Adopter le plan d'action découlant de la politique.
- Accroître son leadership en écologisation en prônant l'exemplarité.
- Allouer les ressources matérielle, financière et humaine nécessaires à l'application de la politique.

- Encourager la communauté collégiale et les partenaires internes comme externes à adopter des comportements cohérents avec les principes directeurs de la politique.
- Assurer la compatibilité de toute nouvelle politique du Cégep avec la Politique en écologisation.
- Collaborer avec les décideurs publics dans une perspective de concertation provinciale en écologisation.
- Assurer la diffusion de la politique auprès de la communauté collégiale.

### **5.3 DIRECTION DES ÉTUDES**

- Coordonner le comité d'action et de concertation en écologisation (CACE).
- Favoriser la mise en œuvre du plan d'action annuel lié à sa direction.
- Collaborer à la diffusion de la politique auprès du personnel impliqué dans la pédagogie.
- Nommer un coordonnateur qui sera responsable de :
  - coordonner la rédaction de bilans, de rapports et des redditions de comptes des différents acteurs;
  - maintenir les partenariats et les liens de communication entre les différents acteurs touchés par la politique.
- Encourager l'écologisation des contenus pédagogiques et de l'offre de cours liés aux principes directeurs.
- Encourager les initiatives de la population étudiante ou des membres du personnel sous sa direction visant la réalisation de projets liés aux principes directeurs.

### **5.4 DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

- Sensibiliser le personnel sous leur responsabilité aux actions à faire en lien avec les gestes à poser pour un environnement plus vert.
- Prendre en considération la présente politique pour chacun des achats; favoriser les achats ayant un minimum d'impact environnemental.
- Gérer l'ensemble de la bâtisse sous les principes de l'écologisation.
- Avoir un souci de mutualisation des ressources matérielles actuelles appartenant au Cégep et lors des achats.
- Fournir leur appui et leur expertise nécessaires à la réalisation du plan d'action.
- Procurer les informations nécessaires à la rédaction des bilans, des rapports et des redditions de comptes nécessaires au suivi du plan d'action.

## **5.5 DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

- Présenter la Politique en écologisation ainsi que le plan d'action à tous les nouveaux employés du Cégep.
- Soutenir des activités de perfectionnement visant l'amélioration des compétences et le développement professionnel des membres du personnel en lien avec l'écologisation.

## **5.6 AUTRES DIRECTIONS**

- Assumer les responsabilités liées à ses secteurs d'intervention en cohérence avec les principes directeurs.
- Instaurer une gestion écoresponsable des activités.
- Fournir l'appui et l'expertise nécessaires à la réalisation du plan d'action.

## **5.7 COMITÉ D'ACTION ET DE CONCERTATION EN ÉCOLOGISATION (CACE)**

- Élaborer le plan d'action et coordonner sa mise en œuvre.
- Sensibiliser et encourager la communauté collégiale à la politique et le plan d'action.
- Assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action.
- Faire des recommandations à la Direction générale sur les projets proposés.
- Poursuivre la collaboration avec différents partenaires.
- Déposer un rapport annuel à la Direction générale et au conseil d'administration.

Sa composition :

- au moins deux étudiants;
- deux membres du personnel enseignant;
- un membre du personnel professionnel;
- un membre du personnel de soutien;
- une personne de la Direction des études qui agira à titre de coordonnatrice du comité;
- une personne du Service des ressources matérielles;
- une ou deux personnes issues des partenaires en enseignement supérieur.

## **6. RÔLES DE LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE**

### **6.1 MEMBRES DU PERSONNEL**

- S'engager dans la réalisation du plan d'action.
- Favoriser l'adoption/l'application des principes d'écologisation.
- Assumer un rôle d'influence auprès des étudiantes et des étudiants en matière d'écocitoyenneté.

## **6.2 MEMBRES DE LA POPULATION ÉTUDIANTE**

- Nourrir le comité quant aux actions pour favoriser l'écologisation, notamment en s'impliquant dans les actions ou en proposant des actions.
- S'impliquer dans les efforts d'écologisation.

## **6.3 PARTENAIRES INTERNES**

- Assumer les responsabilités liées à ses secteurs d'intervention en cohérence avec les principes directeurs.
- Instaurer une gestion écoresponsable des activités.
- Fournir l'appui et l'expertise nécessaires à la réalisation du plan d'action.

## **7. PLAN D'ACTION**

Sous la responsabilité du comité d'action et de concertation en écologisation, il guide les décisions et les actions de l'ensemble des acteurs du Cégep de Baie-Comeau. Le plan d'action vise la production et la consommation responsables qui proposeront des actions en lien avec les enjeux suivants :

- l'évaluation de l'empreinte carbone;
- les objectifs et les cibles émanant de l'évaluation (objectifs clairs et mesurables);
- des objectifs spécifiques en construction et rénovation favorisant le réemploi des matériaux de construction à l'interne et les choix durables et écoénergétiques;
- un outil d'aide à la décision servant de filtre écologique;
- la gestion des matières résiduelles, notamment en matière d'éducation du personnel et de la population étudiante;
- la sobriété dans l'ensemble des achats;
- le transport;
- la formation et la sensibilisation.

Dans un souci de reddition de comptes transparente et récurrente, le plan d'action sera révisé annuellement.

## **8. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA POLITIQUE**

La politique sera révisée un an après son adoption, puis ajustée aux trois ans. Cet ajustement pourra être avancé à la demande du comité d'action et de concertation en écologisation qui sera responsable du plan d'action et de la présente politique.

## **9. ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration.

Politique adoptée par le conseil d'administration le 6 novembre 2024.